



Sécurité, santé et environnement

Le respect de l'environnement, des règles de sécurité et de santé sont des notions fondamentales pour COFELY Services.

COFELY Services met ainsi tout en œuvre pour que son personnel puisse accomplir son travail dans un environnement sain, sûr et agréable.

Leurs lieux de travail sont les bâtiments et les locaux techniques du client. Nous veillons donc à ce que ces lieux de travail soient toujours des lieux sûrs et sains et à ce qu'ils ne nuisent pas à l'environnement.

Nous mettons tout en œuvre pour éviter tout accident ou incident susceptible de provoquer des dégâts matériels ou à l'environnement, ou de nuire à nos membres du personnel et à des tiers (sous-traitants, intérimaires ou stagiaires) travaillant pour nous. Nous tenons en outre à intéresser tous nos clients à cette approche pro-active, ou à l'inverse nous sommes candidats pour contribuer à toute initiative que nos clients peuvent prendre en la matière.

Le mauvais fonctionnement d'une installation, les empêchements, endommagements, interruptions de service, pertes d'énergie, etc. sont lourds de conséquences, tant pour notre client que pour nous.



1. Organisation de la sécurité

Dans l'entreprise, le Service Interne de Prévention et de Protection (SIPP) est l'organe consultatif. Ce service se compose de 7 personnes, à savoir :

- > 3 conseillers à la prévention, dont 2 peuvent aussi agir comme coordinateur de la sécurité pour les chantiers temporaires ou mobiles et 1 comme coordinateur pour l'environnement
- > 1 spécialiste en amiante pour dresser les inventaires d'amiante et (faire) exécuter les travaux d'enlèvement (COFELY Services possède les agréments et les moyens nécessaires pour faire certains travaux en la matière)
- > 1 contrôleur des outillages, appareils de soudage, échelles et échafaudages
- > 1 animateur de sécurité appelé à soutenir les chefs d'équipe dans leur démarche de prévention des accidents de travail

La ligne hiérarchique, plus particulièrement le Sector Manager, est responsable, avec le soutien opérationnel du chef d'équipe, de la sécurité, de la santé et de l'environnement sur les lieux du travail.

2. Analyse des risques

Le document d'inventaire et d'évaluation des risques est mis à jour en permanence et constitue la base de la prévention chez COFELY Services.

Dès la prise en main du contrat, l'inventaire et l'évaluation des risques seront établis par le Sector Manager pour toutes les activités qui sont l'objet du contrat.

En outre, chaque technicien réalisera sa propre évaluation des risques avant tout début d'activité. Un carton 'La minute de réflexion sécurité', reprenant les vérifications essentielles à leur sécurité est prévu à cet effet.

De cette analyse des risques découlent des mesures à prendre et des moyens de protection à mettre en œuvre ou à fournir à nos travailleurs.

3. Objectifs en matière de sécurité

Chaque année, COFELY Services, met en place un plan d'action dans lequel elle se fixe des objectifs en matière de bien-être et de santé ainsi que les actions associées pour atteindre ces objectifs.

Ce plan d'action s'adresse à tous : chacun là où il se trouve doit apporter sa pierre à l'édifice afin d'atteindre les objectifs.

4. Facility management - Sous-traitants

Notre firme assure la coordination technique des différents sous-traitants, afin que tout se passe comme prévu, sans incident et à la satisfaction générale.

Pour travailler avec des sous-traitants répondant à ses exigences de sécurité, COFELY Services prévoit entre autres dans sa politique de sélection les mesures suivantes :

- > utilisation d'une liste de contrôle pour évaluer le niveau de sécurité des sous-traitants
- > détermination de critères de sélection
- > évaluation des sous-traitants



5. Programme d'accueil

Chaque nouveau travailleur reçoit une formation spécifique dont un volet important est consacré à la sécurité.

L'accueil est organisé à deux niveaux :

- > sur le lieu du travail par le chef d'équipe ou un collègue expérimenté qui agit comme parrain et lui apporte l'aide nécessaire. L'on aborde ici des sujets tels que l'accès au lieu du travail, les voies d'évacuation, les risques spécifiques, les permis de travail éventuels, etc. C'est un accueil spécifique au lieu de travail
- > au siège social, où le nouvel arrivant sera informé de la structure de l'entreprise, des différents Services (service de prévention, services centraux, laboratoire, dispatching, etc.), ainsi que des exigences de sécurité et de santé et des organes de concertation existants chez COFELY Services (Conseil d'Entreprise, Comité de Prévention et de Protection au Travail)

6. Formations de sécurité

Chaque nouveau travailleur reçoit obligatoirement une formation technique de 5 jours. Celle-ci a surtout trait à des sujets techniques (réfrigération, chauffage, automatisation, traitement de l'eau, etc). En outre, 1/2 journée est consacrée à la sécurité.

Cette formation est donnée dans notre centre de formation COFELY Services Training Center.

- > **Formations de sécurité proposées à tous les membres du personnel :**
 - secourisme
 - équiper de première intervention : extinction d'incendie
- > **Formations indispensables, voire obligatoires pour pouvoir exécuter des tâches déterminées :**
 - manutention manuelle
 - BA4 haute & basse tension
 - BA5 haute & basse tension
 - utilisation d'un élévateur à nacelle
 - utilisation occasionnelle d'un chariot élévateur

- formation amiante pour l'information amiante
- enlèvement d'une quantité limitée d'amiante liée à nos installations
- montage et contrôle des échafaudages
- etc.

7. Les inspections en matière de sécurité

Le service de prévention procède à des inspections de la sécurité sur les lieux de travail. Le rapport contenant les remarques relatives à la sécurité, la santé et l'environnement est remis au chef d'équipe et au Sector Manager afin qu'ils puissent y donner suite. Les installations du client sont examinées et le rapport avec les propositions d'amélioration sur le plan de la sécurité, de la santé et de l'environnement lui est remis par l'intermédiaire du Sector Manager.

8. La promotion de la sécurité et la communication

La sécurité, la santé et l'environnement sont encouragés de diverses manières. À savoir :

- > un feuillet mensuel sur le sujet est envoyé à tout le personnel
- > des affiches sur les lieux de travail
- > des campagnes d'information et de formation (secourisme, amiante, etc.)
- > des notes écrites adressées à la ligne hiérarchique
- > des ¼ h de sécurité : chaque chef d'équipe réunit son équipe au moins 1 x par mois afin de parler avec ses techniciens d'un sujet pratique qui, pour des raisons de sécurité, mérite une attention particulière
- > des réunions avec les chefs d'équipe et les chefs de secteur
- > le comité de prévention et de protection : les rapports de ce comité sont affichés sur le chantier, afin qu'ils puissent être consultés par tous les membres du personnel
- > un concours sur la sécurité est également organisé chaque année



9. La santé

Notre entreprise est affiliée à un service externe de prévention et de protection au travail.

Ainsi, les travailleurs qui sont exposés aux risques de maladies professionnelles ont droit à la surveillance de santé auprès d'un médecin du travail de leur région.

Ce médecin du travail visite le lieu de travail avec le service de prévention, afin de pouvoir évaluer correctement et de manière exhaustive tous les risques auxquels les travailleurs sont exposés.

10. L'environnement

Le service de prévention conseille en outre la ligne hiérarchique en matière de protection de l'environnement (p.ex. sur la manière de faire enlever correctement un type de déchet déterminé).

Pour ce faire, il est fait application de la réglementation régionale en matière de protection de l'environnement. Sur simple demande, le service de prévention fournit un aperçu de la réglementation pertinente en matière de protection de l'environnement applicable à l'installation technique du client.

11. Les contrôles légaux et souhaitables – les obligations

COFELY Services veille à ce que tous les contrôles légaux nécessaires et souhaitables soient effectués sur les installations. Ces contrôles (GRIS*) sont sous la supervision de notre TMO (Technical Maintenance Organiser).

Certains contrôles peuvent être effectués par COFELY Services. D'autres doivent être effectués par un service externe de contrôle technique ou une entreprise spécialisée.

*GRIS = Gestion des rapports des installations de sécurité

12. Certification VCA – Liste de contrôle de sécurité pour cocontractant des entrepreneurs

Le Service de Prévention est également le moteur de la certification VCA (check list de sécurité pour cocontractants). Il s'agit en l'occurrence d'un système de gestion de la sécurité qui fournit la garantie aux donneurs que COFELY Services exécute ou fait exécuter les travaux par ses sous-traitants en respectant la sécurité, la santé et l'environnement.

Le système est audité tous les ans par un organisme indépendant agréé.

Quels sujets sont abordés dans la liste VCA ?

- > l'instruction et l'information des nouveaux travailleurs
- > l'enregistrement et l'examen des accidents et incidents
- > le contrôle des machines, de l'outillage électrique, du matériel de levage, etc.
- > l'organisation du ¼ h de sécurité
- > l'exécution d'inspections sur les lieux du travail
- > le plan d'action annuel en matière de sécurité
- > les formations de sécurité, tels le secourisme, l'utilisation d'un extincteur, l'utilisation d'un élévateur, etc.
- > le travail avec des sous-traitants
- > etc.

13. Divers

Le service SIPP (Service Interne de Prévention et de Protection) travaille en étroite collaboration avec le laboratoire de COFELY qui peut réaliser les mesures classiques. Toutes les mesures d'ambiance relatives à la sécurité des travailleurs comme les mesures de la qualité de l'air ambiant, de la concentration en poussières, les mesures bactériologiques de l'air et de l'eau (Légionelles), etc. peuvent être effectuées par le laboratoire des Operations Support.

Le département des mesures mécaniques réalise des mesures de vibrations et de bruit des machines tournantes avec analyses par bande de fréquences. Des mesures thermographiques peuvent également être effectuées par caméra infrarouge.

14. Les obligations du client et du sous-traitant

La Loi sur le bien-être du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, impose des obligations spécifiques au client -chez qui les contractants doivent accomplir les travaux- et à l'entrepreneur.

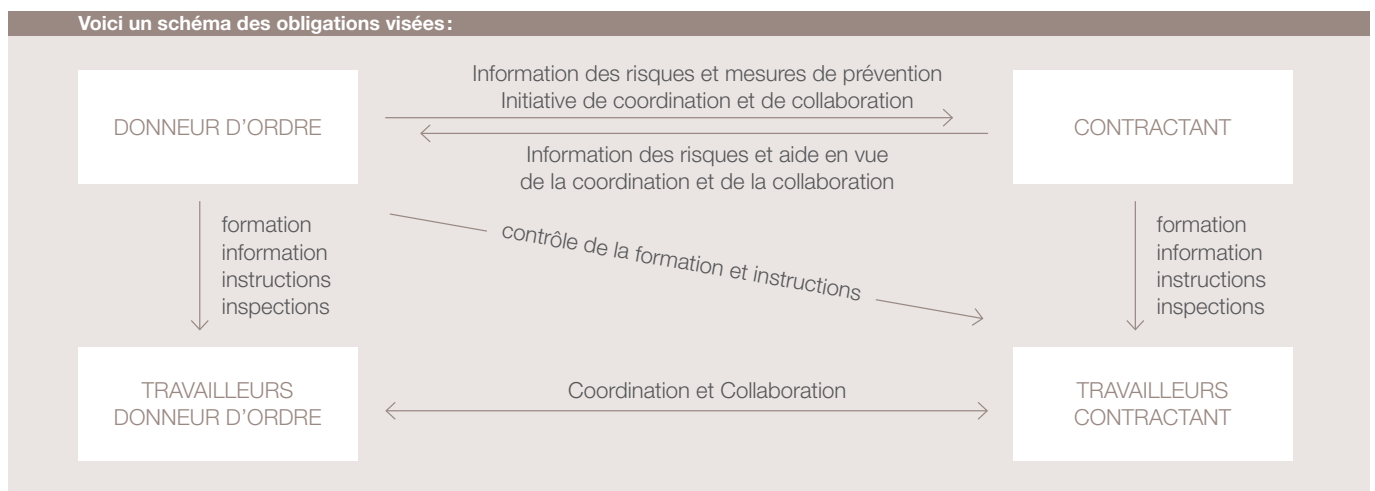
Le donneur d'ordre est, entre autres, tenu de donner les informations nécessaires aux contractants afin que leurs travailleurs soient au courant des risques auxquels ils seront exposés et afin qu'ils puissent prendre les mesures de prévention et de protection qui s'imposent autour du poste de travail. Comme par exemple la remise d'une copie de l'inventaire d'amiante des installations sur lesquelles le personnel de COFELY Services serait éventuellement amené à travailler.

Si le client n'est pas en possession d'inventaire d'amiante, nous disposons du savoir-faire et de l'expérience requise pour le dresser nous-mêmes.

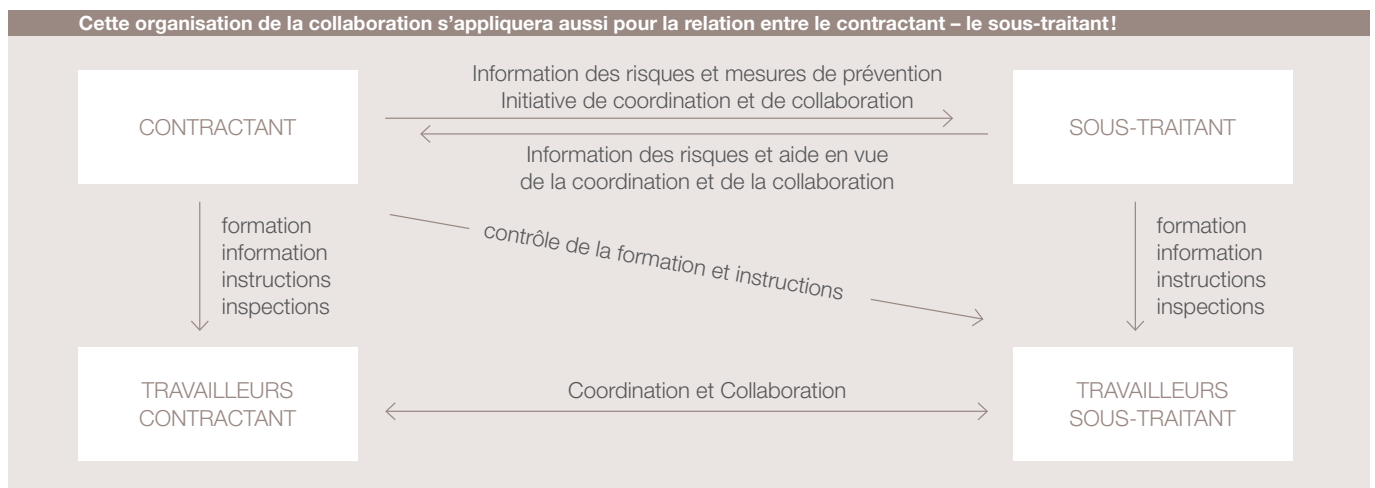
De plus, notre agrégation amiante et nos compétences dans le domaine nous permettent d'enlever de petites quantités d'amiante sur nos équipement techniques. Nos techniciens sont informés et formés pour reconnaître l'amiante dans les bâtiments ou émettre des doutes sur la nature des matériaux.

Nous pouvons mettre beaucoup de personnes et de moyens en oeuvre pour atteindre notre but, à savoir : une sécurité à toute épreuve pour notre personnel et la satisfaction de nos clients.

Voici un schéma des obligations visées :



Cette organisation de la collaboration s'appliquera aussi pour la relation entre le contractant - le sous-traitant !



COFELY Services
GDF SUEZ

World Trade Center - Tower 1
Koning Albert II-laan 30 bus 28 - 1000 Brussel - BELGIË
Bld du Roi Albert II 30 bte 28 - 1000 Bruxelles - BELGIQUE
tel. +32 2 206 02 11 - fax +32 2 206 03 20
info@cofelyservices-gdfsuez.be
www.cofelyservices-gdfsuez.be

SIÈGE RÉGIONAL DE WALLONIE
Rue de la Boverie 379
4100 Seraing - BELGIQUE
tel. +32 4 385 94 50 - fax +32 4 385 94 55

ZETEL VLAANDEREN
Egide Walschaertsstraat 15 bus 1
2800 Mechelen - BELGIË
tel. +32 15 45 04 00 - fax +32 15 45 04 10